



1102411102

DATE DEPOT : 2011-03-11

NUMERO DE DEPOT : 2011R024517

N° GESTION : 1985B00849

N° SIREN : 331057406

DENOMINATION : AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

ADRESSE : 33 RUE DARU 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/01/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : RENOUELEMENT DE MANDAT DE PRESIDENT C.A ET DIREC'

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 469 800 €
Siège Social : 33, rue Daru – 75008 PARIS
RCS PARIS 331 057 406



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze,
Le 28 janvier,
A 9 heures 45,

Les administrateurs de la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents:

- Monsieur François MAHE, Président Directeur Général
- Monsieur Olivier LELONG, administrateur
- Monsieur Olivier JURAMIE, administrateur

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction, peut délibérer valablement. Monsieur François MAHE préside la séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal.
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration.
- Renouvellement du mandat du Directeur Général.
- Renouvellement des mandats de deux Directeurs Généraux Délégués.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil d'administration reconnaissent avoir été parfaitement informés par le Président de l'objet de la réunion et avoir eu connaissance ou communication de tous les éléments d'informations nécessaires à une prise de décisions éclairée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration est adopté sans réserve à l'unanimité des administrateurs.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle qu'au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie ce jour, il a été notamment décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François MAHE pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Le Président du Conseil d'administration ayant été nommé à ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, il appartient au Conseil de statuer sur le renouvellement de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler Monsieur François MAHE, dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur François MAHE, déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil décide que le Président ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de son mandat, il pourra prétendre au remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle au Conseil que les fonctions de Directeur Général ont été conférées à Monsieur François MAHE, pour une durée expirant ce jour. Il propose le renouvellement des fonctions du Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil renouvelle les fonctions de Directeur Général de Monsieur François MAHE pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur François MAHE, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil décide que le Directeur Général ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de son mandat, il pourra prétendre au remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE DEUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil renouvelle les fonctions de Messieurs Olivier LELONG et Olivier JURAMIE, en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Messieurs Olivier LELONG et Olivier JURAMIE déclarent accepter le renouvellement de ses fonctions et précisent qu'ils continuent de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'administration décide que :

- ces nominations sont effectuées pour la durée du mandat du Directeur Général,
- les Directeurs Généraux délégués disposeront des mêmes pouvoirs que le Directeur Général
- aucune rémunération ne leur sera allouée pour l'exercice de leurs fonctions, ils bénéficieront en revanche du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur au moins.

Le Président de séance
Monsieur François MAHE

Un Administrateur